

je soussigne a son avoir ^{de la somme de} de Pierre gondal ^{de la somme de} de la somme de
des deniers, jure de verser la somme de seize livres pour
des neufs pour le nepe de l'ame de jean gondal la faire faire
a l'abbaye de jui de l'an 1772 d'auget provis.

Pour une modeste pierre Epitaphique au
 Reine, Douze livres, le 8 Mars 1777 et au fidele
 E. P. 1778 a fourni des Lods et de payer
 pour six Dues d'annuities de 600 livres et a
 nouveau payé pour deux annuities et a creuser
 le fossé par lequel le ruisseau se videra
 le 13 Mars 1777